BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Miguel Fortado à Lena Miller, veuve de J. Weik ; Willie Coleman à Mary Williams ; Alex. Henderson Jr, à Hattie Mitchell ; Ben East à Lillie Ramsey ; Arthur A. Farmer à Mary Higgins.

NAISSANCES.

Mmes John B. Kaiser, un garçon; Geo. A. Wiedemann, un garçon ; Louis A. Charbonnet, une fille ; Phil P. Butz, une fille ; Louis Achs, un garçon ; Alex. Borea, une fille ; Thos. H. Anderson, un garçon ; Valentins Zimmer, une fille ; Julian Duplessis, un garçon ; Geo. Supreman, une fille ; Walter Thiel, un garçon ; Chas. Manascalco, un garçon ; Jean M. Deffes, une fille ; Isaac Clay, une fille ; Emile G. Haro, une fille ; Peter Babin un garçon ; Thomas J. Kelly, un garçon ; Geo. Reynolds, une fille ; John Reck, une fille ; H. B. Blanchard, une fille ; Isaac Phillips, un garçon ; Albert Jackson, un garçon ; Paola Landino, une fille.

DÉCES.

Morris Connor, 51 ans, Gulfport, Miss. ; Mary A. McLean, 67 ans, Hôpital Presbytérien ; Rosa Helstein, 42 ans, 1026 Bartholomew ; John A. Fuescher, 52 ans, Troisième et Chippewa ; Hannah Hughes, 60 ans, Diane et Verret ; Séraphine Delpit, 43 ans, 3119 rue Toulouse ; Mary Woodson, 40 ans, 1234 rue [illegible]dette : Laurent Pegot, 76 ans, [illegible] Remparts ; Enfant de Mme [illegible]rso, 8 heures, 1818 Dante ; [illegible]ret Zay, 75 ans, 1123 Indépen[illegible] ; Gabriel Larche Jr, 6 mois, [illegible]venue de Londres ; Laura De[illegible] 49 ans, 2425 Cleveland ; Annie [illegible], 55 ans, 738 Magnolia ; Hy[illegible]mons, 13 ans, Hôpital de Chari[illegible] John H. Allen, 7 mois, 2814 [illegible]shington.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Mme Pearl Fink Russell vs Maison Bianche Realty Co., action en dommages de $2,500.

Mamie Elgair vs Walter G. Thomas, séparation de corps et de biens.

Viola M. Holland vs Wilson S. Holland, demande de divorce.

J. B. Davis vs Albin Spris, réclamation de $1,000.

P. J. McMahon vs Auto Supply Syndicate Co., possession d'un local.

Mme A. Schepis vs Braggio Schepis, séparation de corps et de biens.

Eva Forchler vs Chas Bonck, sé[illegible] Polk. Catina et Milne, $550. [illegible]paration de corps et de biens.

Successions ouvertes :

John C. Libano, Jacob Burkhardt, Thomas McCormick, P. Tatman Thompson, Wm O. C. Johnson.

James T. Nix vs A. Huberwald, réclamation de $416 67 sur des billets.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. ADCOCK.

Comparution :

Joseph Pompalon, attaque à main armée.

En jugement :

Mme Lulu Zuvich, diffamation.

Affaires abondonnées :

Thomas Bergman, larcin ; John T. Neal, attaque et blessure ; Geo. Andrews, témoin à charge.

Acquittés :

Martin Jack, Félix Gonzales, larcin.

Ventes inscrites au bureau d'annonces.

Mme Marie Beugnot et als à Willis B. Wright, 5 terrains, avenue Taylor, Scott, Vicksburg et Conti, $1055.

Même au même, 2 terrains Taylor, route de Shell, Vicksburg et Conti, $330.

New Orleans Land Co à Mme Albert Dubos, 2 terrains, Germain, Pierre G. Charbonnet à Wm E. Schaumburg, ilet, Champs Elysées, Humanity, Français et Pleasure, $3,000.

Crescent City Building and Homestead Association à Wm E. Rau, Jr, portion St Pierre, David, Toulouse et Carrollton, $400.

Louis Darring à German American Homestead, terrain St-Philip, Rocheblave, Dumaine et Tonti, $1500.

Mme Zachary A. Strate à Security Bldg and Loan Assn, portion Grande Route St-Jean, Dupre, Lepage et Encampment, $2030.

FAITS DIVERS.

LE PROCES DE WHITAKER.

A l'ouverture de l'audience, hier matin, il n'y avait pas une place vide dans la salle en dépit des mesures prises par le shérif pour tenir autant que possible les curieux à l'écart. L'accès de la salle a été absolument interdit aux femmes et aux mineurs.

La formation du jury a encore occupé toute la matinée et n'a été terminée qu'à midi 45.

Voici les noms des jurés :

Abraham J. Leverich, domicile 1115 rue Berlin.

Wallace L. Walker, résidence 7835 rue Maple.

Evariste Bertonière, 3004 Grande Route St-Jean.

Thomas Eyrich, domicile 2336 rue St-Thomas.

Ernest Bagur, 140 rue N. Télémaque.

A. N. Skardon, 2423 rue Magazine.

William McCracken, 2604 rue Colisée.

George A. Koschel, 215 rue Nord Gayoso.

Howard D. Fisk, 23 Boulevard Morgan.

R. J. Kendall, 2737 avenue Cleveland.

Frank J. Hille, 1139 rue Magazine.

James McCloskey, 420 rue Nord Rempart.

Après une suspension d'audience les débats ont été repris à 2 heures.

Le premier témoin appelé à la barre a été la petite Angelina Brooks, âgée de 12 ans, une des victimes de Whitaker.

Après avoir décliné son nom et son âge la fillette a déclaré qu'elle connaissait Whitaker depuis deux ans, et qu'elle l'avait rencontré la première fois au domicile d'une dame Castay, rue du Canal.

Elle a ajouté qu'elle s'était rendue souvent à son bureau, bâtiment Godchaux, en compagnie de sa petite cousine, Florine Fouquet, âgée de 7 ans.

La petite Brooks a ensuite donné sans le moindre embarras des détails très crus sur les agissements de Whitaker et a répondu avec un parfait sang-froid aux questions parfois embarrassantes qui lui étaient posées par l'avocat de district.

Sa déposition terminée la fillette a été soumise à un long contre-interrogatoire par le principal avocat de la défense, M. Gauthier, mais ne s'est pas une seule fois contredite.

La petite Brooks a été suivie à la barre par sa cousine Florine Fouquet, une enfant de sept ans, qui comme la précédente a raconté les scènes outrageantes qui se sont déroulées à diverses reprises dans le bureau de Whitaker.

M. Agnew, surintendant de la Société protectrice de l'enfance, a brièvement rapporté l'arrestation de Whitaker et les actes dont il a été témoin le 19 mars dernier.

Le dernier témoin appelé avant la suspension d'audience a été Louise Fouquet, sœur aînée de la petite Florine.

Plusieurs autres témoins à charge seront entendus ce matin.

Les avocats de Whitaker ont d'autre part cité les témoins suivants à décharge : Charles K. Burdeau, E. J. Proutz, 609 place Commerciale ; Juge Porter Parker, Carlton Hunt, avocat, John C. Davey Jr., John C. Collins, Henry Norman, Edward Couturie ; Mmes M. F. Brooks, William Schober, Francis Brooks, Felix Guinie, marché Poydras et Joseph Kain, député shériff.

INJECTION BROU

Prompt soulagement des Cas les plus obstinés sans inconvénient. Aucun autre traitement requis.

VENDU PAR TOUS LES PHARMACIENS.

Distribution de Diplômes aux étudiants de l'Université Tulane et du Collège Newcomb.

Hier matin à onze heures dans la salle du théâtre Tulane, rue Baronne, en présence d'une assemblée aussi nombreuse que distinguée, a eu lieu la remise des diplômes aux gradués de l'Université Tulane et du Collège Newcomb.

Après l'exécution d'un morceau de musique par l'orchestre, le Rév. Robert S. Coupland, pasteur de l'Eglise épiscopale de la Trinité, a dit une prière, puis le juge Horace L. Dufour, au nom des anciens élèves de Tulane a prononcé un éloquent discours de circonstance, discours, qui a été vivement applaudi.

Le Dr. E. B. Craighead, président de l'Université Tulane, a donné ensuite lecture de son rapport annuel et a passé en revue les travaux accomplis durant l'année écoulée.

Il a terminé son discours en félicitant les membres des diverses classes des résultats obtenus, résultats qui, a-t-il dit, font honneur à l'Université.

Le docteur Charles Chassaignac, doyen de la Faculté de Médecine, a donné lecture du rapport de cette faculté, en ces termes :

"Pendant l'année écoulée 155 élèves de 18 Etats différents ont suivi les cours de l'école de médecine.

De ce nombre 42 étaient du Texas, 25 de la Louisiane, 21 de l'Arkansas, 20 du Mississippi, 18 de l'Oklahoma, 9 de l'Alabama, 3 de la Géorgie, 3 de la Caroline du Nord.

Deux de chacun des Etats suivants : Virginie Occidentale, Floride, Tennessee et Colorado, et un de chacun des Etats suivants : Caroline du Sud, Ohio, Illinois, Iowa, Dakota et Californie.

Les gradués ont ensuite été présentés dans l'ordre suivant :

Collège Académique, par le professeur doyen Walter Miller ; Collège Newcomb, par le professeur B. V. B. Dixon ; Faculté de droit, par le professeur E D. Saunders ; Faculté de médecine, par le professeur Dr Isidore Dyer ; Collège dentaire, par le professeur A. G. Frederichs.

Les étudiants auxquels ont été distribués des diplômes étaient au nombre de 192, appartenant aux facultés suivantes :

Douze du département académique ; 17 de l'école d'ingénieurs ; 98 de la faculté de médecine ; 21 de l'école dentaire et 33 du Collège Newcomb.

Des degrés honoraires ont aussi été conférés par l'Université au Dr W. C. Gorgas, attaché à la Commission du Canal Interocéanique de Panama, et à M. Frederick L. Hoffman, d'East Orange, New Jersey, président de la Société américaine de Statistique.

Voici les noms des étudiants du département académique qui ont obtenu leur diplôme de B. A :

MM. Charles J. Turck, Horace L. Huff, Aberlardo Frerer, R. J. le Gardeur, Jr., Addley H. Gladden, Ewing Werlein, Albert L. Voss, Nemours H. Clement, Percy E. Brown, Samuel Levine, Henri Wolbertte.

Les graduées du Collège Newcomb étaient : Melles Gladys Bartlett, Alix Reba Bettison, Helen Electa Burbank, Eleanor Margare: Collier, Bessie Louise Davis, Clara Marie de Milt, Elizabeth Brenholt Eldrédge, Lillian Frances Friend, Hattie Lee Bettison Grigsby, Cecilia Mathilde Heller, Irene Hinton, Lynette Marie Hoffman, Abbie Robs Jacobs, Carmelite Janvier, Marie Louise Jordan, Florence Rita Kerwin, Grace Lea, Julia Louise Marie McMahon, Lillian Milner Orr, Mary Taylor Payne, Catherine Rainey, Frances Sprigg Raymond, Mary Gustavus Reily, Alice Raymond Scudder,, Anna Evelyn Sheen, Augusta Francis, Madison Swartz, Mary Reeder Thomas, Aimée Marie Tiblier, Elise Roisalys Urquhart, Clara Mae Wood.

Georg et Durrselen sont trouvés coupables par le jury.

Le jury de la Cour Fédérale de District, a rendu un verdict affirmatif contre Carl-Georg et Ferdinand H. Durrselen, les deux exportateurs de bois, accusés d'avoir fait usage de la Poste dans un but frauduleux. Leur sentence sera prononcée la semaine prochaine par le juge Foster.

Ces deux individus, dénués de scrupules, avaient imaginé un ingénieux procédé qui devait les enrichir aux dépens de leurs trop confiants clients. Ils vendaient à des commerçants allemands des bois de construction soi-disant de première qualité à des prix variant de 40 à 50 dollars les 1,000 pieds et se contentaient d'expédier des bois de dernière qualité, valant de 8 à 10 dollars les 1,000 pieds, qu'ils facturaient naturellement comme marchandises de première classe.

Les traites ayant été tirées et payées avant l'arrivée des cargaisons en Europe, les négociants lésés n'eurent d'autre recours que de porter plainte auprès des autorités fédérales, ce qu'ils firent.

La maison Laur O. Peterson, de Hambourg, a récemment intenté un procès civil aux deux escrocs et obtenu des dommages de 22,000 dollars. C'est à l'issue de ce procès que l'attorney fédéral Waguespack a intenté des poursuites criminelles contre Georg et Durrselen, lesquels ont été reconnus coupables sous cinq chefs d'accusation.

Commission des Incendies.

La pétition des habitants de Milneburg demandant l'installation d'une pompe dans cette localité a été prise en considération par le maire Behrman, lequel a, hier, recommandé à la Commission des Incendies de faire le nécessaire.

Il a été en conséquence décidé par cette Commission d'installer une pompe chimique à Milneburg, laquelle en cas de besoin sera manœuvrée par les habitants de la localité eux-mêmes.

La pétition des habitants de Milneburg a été présentée à la suite d'une hausse considérable du taux des assurances, hausse basée sur le fait que ce village ne possède aucune protection pour lutter contre le feu.

Le maire a reconnu le bien fondé de cette demande et comme il se trouve justement qu'un appareil chimique est disponible, il a été décidé de l'installer immédiatement à Milneburg.

VISAGE ET TETE HORRIBLES A VOIR

Avait 2 Semaines Quand Eruption Parut —Démangeait Tant Qu'il ne Pouvait Dormir—Plus de Cheveux —Cuticura le Guérit.

"Je désire que vous acceptiez cette attestation, en raison du bien que Cuticura a fait à mon bébé. Il avait deux semaines quand de gros ulcères parurent sur sa tête et quand il eut atteint l'âge de deux mois son visage et sa tête étaient affreux à voir. Je consultai un médecin qui me dit que ce n'était rien qu'une légère maladie de peau dont le bébé guérirait bientôt. Au lieu de cela il sembla empirer et j'appelai un autre médecin qui parut être du même avis que le premier. Les médicaments prescrits par les deux ne firent aucun bien à l'enfant et un ami me conseilla de le mener à l'hôpital, ce que je fis. Deux médecins me donnèrent des remèdes sous forme liquide, qui ne le soulagèrent nullement.

"Je lisais presque chaque jour une attestation à l'égard de Cuticura et ma femme eut l'idée d'essayer ce remède pour voir s'il ferait du bien au bébé. J'achetai une boîte d'Onguent Cuticura et un pain de Savon Cuticura qui le guérirent radicalement. Avant sa guérison par Cuticura il ne pouvait pas dormir, tant sa figure et sa tête le démangeaient. Les quelques cheveux qu'il avait tombèrent tous, mais bientôt après il eut une belle chevelure et sa figure fut parfaitement nette. Il est guéri depuis près de cinq ans et jamais l'éruption n'a reparu. Chas. H. Evans, 81 Rue Flint, Somerville, Mass., 19 Avril, 1910."

Un seul assortiment de Savon Cuticura et d'Onguent suffit souvent pour guérir, et représente le traitement le plus économique pour les affections de la peau et du cuir chevelu. En vente dans le monde entier. Potter Drug & Chem. Corp., Seule Props., Boston, Mass.

Expédié gratis, le dernier Livre sur les Soins de la Peau et du Cuir Chevelu.

Une Bonne Santé est Impossible avec un Estomac Débile

Fortifiez-le et tonifiez le système entier en prenant

HOSTETTER'S CELEBRATED STOMACH BITTER

Retour des Prisonniers graciés.

Joseph Gowland et William S. Ingram, les deux prisonniers qui ont obtenu leur grace mardi dernier ont été libérés du pénitencier de Baton Rouge hier matin et sont arrivés à la Nouvelle Orléans dans la soirée. Les deux hommes avaient été condamnés pour détournement.

ARRESTATION.

William J. Wintraub, un jeune homme accusé d'avoir obtenu de l'argent dans plusieurs cafés en escomptant des chèques, alors qu'il n'avait aucun montant en banque, a été arrêté hier matin à l'angle des rues Franklin et Iberville, par les détectives Gregson et Behrman.

Il a comparu immédiatement après son arrestation devant le juge Fisher, sous une inculpation d'abus de confiance, et a été ensuite écroué à la prison de paroisse en attendant son jugement.

DECES.

CAZERES—Décédée, mercredi 17 mai, à 3:45 heures p. m., âgée de 65 ans et 10 mois, Mme Vve BERNARD CAZÈRES, veuve de son premier mariage de Che Soupenne, née Jeanne Marie Tarisson, native de Peuyastric, Hautes Pyrénées, France, et résidente de cette ville depuis plus de 45 ans. Les parents, amis et connaissances des familles Tarisson, Soupenne, Cazères, Brummerhof et Dardous, ainsi que les officiers et membres de la Société de Bienfaisance des Bouchers, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, 18 mai, 1911, à 4 heures p. m. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 1319 rue St-Philippe, entre Marais et Nord Liberté.

Enterrement au cimetière Lafayette No 2 rue Washington, coin Saratoga.

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

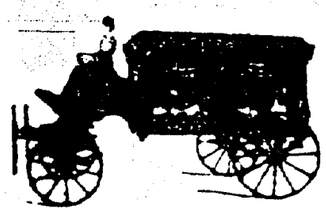

Entrepreneur de pompes funèbres

No 623 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

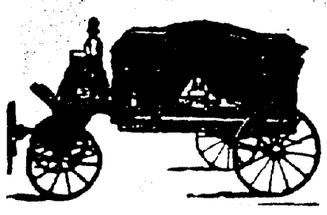

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue Nd Rempart

PHONE { HEMLOCK..... 408

AMUSEMENTS AMUSEMENTS.

5 AND 10 CENTS — LATEST MOTION PICTURES AND ENTERTAINERS — DAILY MATINEE AND NIGHT — CRESCENT THEATRE — 5 AND 10 CENTS — ENTIRE CHANGE OF PROGRAM SUNDAY TUESDAY AND THURSDAY

10c — LYRIC — 6-Grands Actes-6 — Exclusivement des Vues Mouvantes — Venez Quand il Vous Plaira — Restez Aussi Longtemps Que Vous Voudrez — 11 A. M. A 11 P. M.

WEST END — TOUS LES SOIRS — MUSIQUE MILITAIRE DE TOMSO — TABLEAUX MOUVANTS — VAUDEVILLE D'UN ORDRE ELEVE — DIVERTISSEMENTS NOMBREUX — Sièges réservés 10c, en vente à l'avance à la confiserie de Fuerst & Kraemer, 833 rue du Canal.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Steamer NEW CAMELIA

Commençant le 20 Avril 1911

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville, à la tête de la rue du Canal.

Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p. m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures a. m.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS

$1.00 Aller et Retour $1.00

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pineland Park dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 7 45 h. a. m.

Fret reçu tous les jours à gare du chemin de fer Louisville & Nashv tête de la rue Girod.

W. C. COYLE CIE, Agents, No 327 rue Carondelet.

16 avril—

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Houltonville.

Steamer LOUIS DOLIVE.

A partir du 21 mai, quittera le Fort Espagnol à l'arrivée des chars des rues Canal et Remparts.

Tous les jours excepté le Mercredi et le Dimanche, char de 4 p m.

Pour le voyage de retour quittera Houltonville tous les jours à 5 a. m.

EXCURSIONS

Dimanches et Mercredis à l'arrivée des chars de 7:45 a. m.

$1.00.....Aller et Retour.....$1.00

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Houltonville, Riverside Park.

Tous les bateaux font la connexion à Mandeville avec la ligne des chars électriques circulant à Covington et Abita Springs.

St. Tammany Steamship Co.

Phones Main 212 et 1708.

18mai—4m

AVIS SPECIAL.

RESTAURANT LAMOTHE

SUCCURSALE AU PARC DE VILLE

QUI EST MAINTENANT CONDUIT PAR M. FRANK LAMOTHE,

Qui sera heureux d'y recevoir ses amis et le public en général.

LES METS LES MEILLEURS SEULEMENT SERONT SERVIS A SES CLIENTS.

FRANK LAMOTHE, PROPRIETAIRE.

7 mai—2 sem

BUREAU du Surintendant des Ecoles Publiques, Municipal Office Building, Nouvelle-Orléans, 29 avril 1911. Des examens de Concours de postulants blancs pour des Certificats de Grammaire et de Kindergarten auront lieu dans la bâtisse de l'Ecole Normale, rues Colisée et Ste Marie, à partir de LUNDI, le 29 mai 1911, à 8:30 a.m. Des blancs pour applications peuvent être obtenus au Bureau du Surintendant, Municipal Office Building.

Les applications doivent être enregistrées par le surintendant d'ici le 24 mai 1911.

J. M. GWINN, Surintendant.

14 mai—2 sem

PETITES ANNONCES.

UN couple parlant français et espagnol désire place la femme comme femme de chambre et l'homme pour faire tout travail. Pas d'objection à aller à la campagne. S'adresser 617 rue Ste-Anne.

28 avril—

LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Godchaux Building, Nos 306-307

Amiel, Girons
Arnaud, Pierre Frédéric
Artigues, Jean Jacques
Balme, Henri
Barruel, Henry
Bonnet, Edmire Baptiste
Bonnemaison, Pierre
Bochet, Louis Marius
Canal, Auguste Gaston
Caire, Félix Antoine
Carlin, Mme Charles
Chaubet, François
Crabot, Joseph
Dargein
Dedieu, Joseph Lehère
Denner Charles Engène
Delort, François
Doazan, Jean Philibert
Dulor, Alexis
Emboulas, Albert
Escaich, Pierre
Espitallier, Paulin Louis
Fraisse, Jean Marie Albert
Froment, Charles
Gadilhe, Emile
Gaillard, Frédéric Léon Marius
Garcenot, Prosper Hubert
Gariel, Joseph
Gay, Gaston Alfred
Géraud, Jean
Gibert, Albert Arthur
Gourdouze, Léopold Louis
Gras, Victor Maurice
Husson, Louise Julienne, femme Louis François Ernest Gallois.
Jarry, Louis
Labau, Isidore Marius Lucien
Lagier, Jean Joseph
Lassalle, Augustin
Lanchard, Jean Baptiste Victor
Legrand, Napoléon
Mathieu, Louis Frédéric
Meynier, Jean Baptiste
Mungnier, Auguste
Paget, Félix François
Piris, Joseph Just
Pujol, Jean
Proal, François
Proal, Honoré
Racine, François Julien
Rayne, Etienne
Bocca, Ernani Dominique
Rougé, Albert Jean
Roux, Albert Cyprien
Sabathier, Louis
Sarrazin, Désiré Victor
Saumande, Joseph Louis Désiré
Sorbet, Pierre Léonce Emmanuel
Soulé, Joseph
Soustelle, Henri Clodomir
Thiollière, Claude Antoine
Tondu, Pierre Camille
Toulouse, Alphonse Gabriel
Tournier, Alexis Séraphin
Vernier, Monteigner Eugène
Zettwog, Ignace

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE CONSTABLE.

John G. W. Cooke versus Fred Garrity.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. No 45,937—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 727 et 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 24 mai 1911, à 11 heures a m., la propriété ci-après décrite, à savoir : Une armoire en acajou avec glace, Deux Toilettes et miroir, Un Lavabo avec miroir, Huit Chaises C. B., Une Pendule Un Lavabo et Miroir, Un "W. D. Wardrobe", Deux Berceuses Un "M. I. Table", Un "Side Board", Un Garde Manger, Un Réfrigérateur, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée suivant l'inventaire enregistré en mon bureau. — Conditions comptant. — D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans — Bâtisse de la New Court House. Geo Urtereiner, avocat pour le demandeur.

13 mai—13 19 24

l'agence : le commis même était absent.

Bourbillon avait simplement laissé pour lui, sur son bureau, ce mot laconique :

" Attends-moi.... "

Il attendit.

Le vieux misérable était, en effet, occupé ailleurs.

Il filait, nous le savons, Jeanne Février, du Point-du-Jour à la Santé, et de la Santé à la rue Lacépède.

Il n'arriva qu'assez tard dans la soirée.

Il paraissait soucieux.

—Eh bien? interrogea-t-il.

—Eh bien ! ça y est ! la fiche a porté en plein. La petite, dégoûtée à tout jamais de son Yankee, se jette dans mes bras.... ce qui est, bien entendu, une façon de parler. Dans un mois, à nous les millions de Chêneroy !

—A moins que d'ici là, grommela le père, d'un ton de mauvaise humeur, nous ne soyons allés prendre la place de Février à la prison de la Santé !....

—Bah ! tu exagères toujours !

—Je le souhaite, dans le cas particulier.

Léonce haussant les épaules, il continua.

—Aveugle qui ne verrait pas que ça se gâte pour nous ! et la preuve, c'est que, pas plus tard que ce soir, je mets la clef sous la porte !....

Ce disant, il s'approchait d'un cartonnier fermé à clef, et se mettait incontinent en devoir de trier des dossiers, les répartissant fébrilement en deux tas, l'un des pièces qu'il comptait emporter, l'autre de celles qu'il destinait à être brûlées.

Son fils, qui le regardait opérer, d'un œil ironique, reprit, après quelques minutes de cette contemplation silencieuse :

—Ça se gâte, dis-tu ?

—Oui, ça sent même tout à fait mauvais....

—Vraiment !.... Que crains-tu donc ?

—Tout !

—C'est beaucoup !

—Nous sommes menacés de tous les côtés à la fois.

—Aie la bonté de spécifier.

—L'Américain....

—S'il n'est pas mort, il n'en vaut guère mieux....

—Il peut réchapper.

—N'aie pas peur ! Si, par trois fois, j'ai joué de malheur avec lui, à la quatrième, je prendrai ma revanche, je te le jure ! Grâce à la clef que j'ai fait fabriquer avec mon empreinte de la serrure, j'entre dans le jardin du bonhomme comme chez moi. Il se présentera bien un moment où il s'absentera, laissant son Yankee seul à la garde de la donzelle. Et alors....

—Il eût mieux valu ne pas le manquer du premier coup.

—A qui la faute ?

—Mais, fit aigrement Bourbillon, suspendant sa besogne, à toi je pense ?

—Elle est bonne ! C'est moi qui ai choisi, pour lui faire son affaire, juste le voisinage de cet imbécile d'ancien comédien, qui se trouve être un ami de Février et par-dessus le marché, donne l'hospitalité à la fille de celui-ci ?

—Est-ce que je savais, moi, à ce moment-là ?....

—Il fallait savoir ! riposta durement Léonce. On ne commet pas des bourdes de cette taille, et, quand on a à se les reprocher, on se montre, du moins, aux autres plus indulgent !....

Tandis que le vieux, maté, se plongeait à nouveau dans son travail de classement, il continua, arpentant l'étroite pièce, d'un pas rageur :

—Et il fallait savoir aussi la raison mystérieuse qui déterminait ce bonhomme à hospitaliser un blessé inconnu, à le soigner comme son fils, et, enfin, à ne pas informer la police de sa présence chez lui.... Car il n'y a pas à dire, silence dans les journaux sur toute la ligne, et pour que la presse soit restée unanimement muette dans cette circonstance, il faut bien qu'il n'ait été fait aucune déclaration.

—Ce silence est en effet inquiétant.

Avec une ironie agressive, le vieux continua :

—Les journaux vont prendre, j'imagine, leur revanche avec Bordas.... leur lecture, ce soir, ne sera pas pour nous dépourvue d'intérêt.... et, pour celui-là, du moins, je n'imagine pas qu'il y ait de ma faute ?....

—Il est condamné ; s'il en réchappe, ce sera pour se promener dans un fauteuil à roulettes jusqu'à la fin de ses jours. Il ne parlera pas....

—Mais il a parlé ? Au débarquér du train de Nantes, tu l'as vu, hier, comme moi, entrer chez la Crépin et s'y attarder une demi-heure. Dieu sait quelles révélations il aura eu le temps de faire à cette femme, qui ne respire que vengeance, depuis l'enlèvement de la petite Gilberte !

—Ta, ta, ta !....

—Ta, ta, ta ?.... si je pousse les choses au noir, il me semble que tu les vois singulièrement en rose, toi ! La preuve que l'avocat a parlé à la Crépin, c'est que le frère de celle-ci, l'inspecteur de la Sûreté, que je filais moi-même, s'est rendu chez lui dès la première heure, ce matin, et, de là, directement au Point-du-Jour, où peu s'en est fallu qu'il ne te pinçât comme dans une souricière....

A cette évocation désagréable, Léonce ne put réprimer une grimace....

Le vieux poursuivit :

—Après ton départ, plutôt rapide, je suis resté, moi, à observer ce qui se passait.

Il y a eu un long conciliabule entre lui, la jeune fille, et, un peu plus tard, le comédien. Puis, Chavert s'est rendu au quai des Orfèvres, où tu penses bien qu'il a dû être question de nous ?

—On ne nous connaît pas !

—Patience ! ça viendra ! Nous voici en tous cas avec ce maudit Chavert sur les bras ! et c'est un rude adversaire. Il nous a déjà donné assez de "coton," après l'enlèvement de la petite Gilberte ; c'est lui qui a signalé le maquillage du cadavre de Toussaint opéré de façon si maladroite par cette brute de Bélier ; c'est lui, maintenant, qui sert de trait-d'union entre nos ennemis, qui rapproche et qui compare les divers renseignements venus en leur possession par les sources Léoni, Bordas et Février !

—Février ?

—Parfaitemement ! sur un télégramme émané de Chavert, j'en jurerais, sa fille est allée le visiter à la Santé, et, de là, s'est fait conduire rue Lacépède.

—Diable ! diable ! il est certain que de ces échanges de confidences peut sortir..... diable....

—Et si je te disais tout à l'heure que ça sentait mauvais, c'est qu'en réalité ça sent mauvais ! A tel point qu'en filant la demoiselle Février, j'ai été filé moi-même !....

—Par Chavert ?

—Par Chavert !

—Ah ! le damné policier !

—Estimeras-tu maintenant mes craintes exagérées? La police avertie, la machine judiciaire ébranlant ses rouages pour nous découvrir, la presse trompettant les racontars de ces idiots.... oui, la presse ! ah ! ah ! imagines-tu quelque manchette sensationnelle dans ce genre : " Les dessous de l'affaire de la succession Chêneroy " tombant sous les yeux de ta charmante fiancée et de M. ton futur beau-père ?....

Léonce, les sourcils froncés, les lèvres pincées, le regard fixe, ne daignait répondre, occupé, sans doute, en ce moment critique, à faire appel à toutes les ressources de son génie criminel pour conjurer l'orage qui planait sur leurs têtes.

Le vieux, cependant, qui n'en avait pas terminé avec ses doléances, continuait, acrimonieusement :

" Si nous en sommes là, c'est de ta faute. Tu n'as pas voulu entendre mes sages avis, quand, effrayé de l'envergure de l'entreprise telle que tu l'avais conçue, je t'ai crié casse-cou. Ils ne s'inspiraient pourtant que de la prudence la plus élémentaire. Que te conseillais-je, moi ? Une bonne petite opération bourgeoise, où aucun risque ne balançait les profits. Tu épousais la Devey res et tu n'avais plus qu'à attendre l'ouverture de la succession pour entrer en possession de la dot. La dot, il est vrai, ne comprenait dans ma combinaison que le quart de l'héritage, et tu voulais, toi, le tout. Tu voyais grand. Seulement, pour t'assurer le tout, il y avait pas mal d'obstacles à écarter. Il s'en est présenté même plus que nous ne l'imaginions au début, et ce n'est pas fini, car nous sommes loin d'avoir muselé tous les dogues enragés qui nous aboient ou vont nous aboyer aux chausses..... Pour moi, et tu auras beau me traiter, à ton habitude, de radoteur et de trembleur, ça ne changera rien à mon opinion. Pour moi, mon petit, la partie est perdue, l'instant est venu de payer la carte, et, comme je n'ai pas de quoi l'acquitter à présentation, je boucle mes malles, pour éviter la faillite.

—Assez ! intima durement le fils en assénant sur la table un formidable coup de poing qui renversa les dossiers, assez de récriminations, plus inutiles et plus stupides encore que lâches, puisqu'elles n'ont d'autre effet que d'énerver notre courage, en nous faisant perdre la claire vision des mesures à adopter pour nous sauver, nous et notre œuvre !

A continuer.

COLLISION.

Une collision s'est produite à l'angle des rues Bassin et Canal, hier matin, entre un car de la ligne Esplanade et une charrette conduite par Geo. Ohler, et contenant environ cinquante caisses de whisky.

Une partie du chargement a été renversée à terre et le liquide répandu. Les dommages causés s'élèvent à $100.